Wallonie

ANNEXE 26

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier est soumis à enquête publique du 02.09.2025 au 23.09.2025 (Accusé réception réclamations/observations du 08/09/2025 au 23/09/2025)

Le Collège communal de la Ville de Bouillon porte à la connaissance de la population, en vertu du Code de Développement Territorial, que la fonctionnaire déléguée est saisie d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la SRL POINT DE VUE .

Le terrain concerné est situé à 6830 ROCHEHAUT, « Route d'Alle » et cadastré 8ème division, ROCHEHAUT, section A n°490D.

Le projet concerne : **la création d'un enclos à daims** qui présente les caractéristiques suivantes :
- la demande est visée à l'article R.IV.40-1, § 1er, 6. :bien repris dans le site classé exceptionnel "Boucle de la Semois à Frahan"

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 alinéa 1er et selon l'art. D.VIII 7 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, Service Urbanisme, Place Ducale n°1, 6830 Bouillon : les jours ouvrables de 8h à 12h (lundi, mardi, jeudi et vendredi – Uniquement sur rendez-vous).

L'enquête publique est ouverte le 08.09.2025 et clôturée le 23.09.2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal du 08.09.2025 au 23.09.2025:

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, Place Ducale, 1 à 6830 Bouillon
- Par mail à l'adresse suivante : urbanisme@bouillon.be
- Par télécopie au numéro 061/46.80.48
- Remises au service urbanisme

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période (du 08.09.2025 au 23.09.2025) au Service urbanisme de Bouillon de 8h00 à 12h00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi – Uniquement sur rendez-vous) ou lors de la séance de clôture de l'enquête. **La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 23 septembre 2025 de 11h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville, au service urbanisme.**

Par le Collège communal,
le 26.08.2025,

Le Directeur général,

MATHIEU Jean

La Bourgmestre,

NEMERY Marie-Julie

Référence dossier Commune: BC202500044